



DOSSIER : N° PC 013 050 21 M0059 M04

Déposé le : 20/09/2024

Dépôt affiché le : 24/09/2024

Complété le : 09/01/2025

Demandeur : SASU LAMBESCOM

Nature des travaux : Nouvelle construction

Objet de la modification : Modification d'ouvertures en façades Nord et Sud suite à des contraintes liées à respecter les normes parasismique et RE 2020.

Modification du nombre de logement (5) et de leur typologie.

Sur un terrain sis à : IMPASSE ROUTE D'AIX à
LAMBESC (13410)

Référence(s) cadastrale(s) : 50 AK 206, 50 AK 207, 50
AK 83p

ARRÊTÉ

accordant un permis de construire modificatif avec prescriptions au nom de la commune de LAMBESC

Le Maire de la Commune de LAMBESC

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan d'exposition au risque sismique de la commune de LAMBESC approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 30 juin 1988,

Vu les délibérations du Conseil Municipal dans ses séances des 16 novembre 2011 et 12 novembre 2014, fixant le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble de la commune,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 24 juin 2011 instaurant le taux de la taxe d'aménagement du département à 1,55 %,

VU la délibération du conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence du 12 octobre 2023 relative à l'harmonisation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif,

Vu la loi du 23 février 1943 créant un périmètre de protection de cinq cent mètres autour des Monuments Historiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Métropole le 05/12/2024,

Vu le classement du terrain en zone UA du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'ensemble des dispositions des articles du règlement de cette zone,

VU le permis de construire initial N° PC01305021M0059 délivré le 05/08/2022 à SAS TERRE D'ARGENT représentée par Quentin MISBACH pour la démolition d'une construction existante et la construction d'un immeuble comprenant trois locaux commerciaux et sept logements,

VU la demande de permis de construire modificatif N° PC01305021M0059M01 de la SAS TERRE D'ARGENT représentée par Quentin MISBACH ayant fait l'objet d'une décision tacite de rejet en date du 18/09/2023,

VU le permis de construire modificatif N° PC 013 050 21 M0059 M02 délivré le 11/01/2024 à la SAS TERRE D'ARGENT représentée par Quentin MISBACH pour la réduction de l'emprise au sol et de la surface de plancher, la modification des façades et des toitures et la réduction des logements au nombre de trois,

Vu le transfert de permis de construire N° PC 013 050 21 M0059 T03 à la SASU LAMBESCOM, représentée par Quentin MISBACH,

Vu la demande de permis de construire modificatif N° PC 013 050 21 M0059 M04 présentée le 20/09/2024 par la SASU LAMBESCOM, représentée par Quentin MISBACH,

Vu l'objet de la demande :

- pour la modification d'ouvertures en façades Nord et Sud et la modification du nombre de logement (5) et de leur typologie.
- sur un terrain situé IMPASSE ROUTE D'AIX à LAMBESC (13410) ;
- pour une surface de plancher créée de 401,77 m²;

Vu l'avis de la METROPOLE AIX MARSEILLE (Service Collecte OM) en date du 15/10/2024,

Vu l'avis favorable d'ENEDIS en date du 21/10/2024,

Vu l'avis favorable de la Société des Eaux de Marseille (Eaux usées et eau potable) en date du 09/10/2024,

Vu l'avis favorable avec réserves de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30/05/2025,

Vu l'avis favorable du CAUE en date du 28/03/2025,

ARRÊTE

Article 1 : Nature de la décision

Le présent Permis de Construire modificatif est ACCORDE sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Prescriptions sismiques

Le terrain étant situé en zone sismique, le projet doit être réalisé dans le respect des règles de construction parasismique PS MI 1989, révisées en 1992.

Article 3: Prescriptions financières

Le bénéficiaire de la présente autorisation est redevable des contributions financières exigibles (TA, taxes départementales et la R.A.P.) au regard des dispositions des articles L. 331-1 à L. 331-34 du

code de l'urbanisme. Le bénéficiaire devra déclarer les caractéristiques de son bien dans les 90 jours de son achèvement sur les services gérer « mes biens immobiliers » disponible sur l'espace sécurisé impôts.gouv.fr

P.F.A.C. : Le titulaire de la présente autorisation est redevable de la participation pour assainissement collectif dont le montant de base est établi à 30€ par m² de surface de plancher.

Article 4 : Observations

Les prescriptions antérieures attachées au permis de construire initial restent valables.



LAMBESC, le

16 JUIN 2025

Le Maire,


Bernard RAMOND

Transmission en sous-préfecture le :

16 JUIN 2025

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Durée de validité de l'autorisation :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité de l'autorisation est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocabile.

L'autorisation peut être prorogée par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée de l'autorisation pour laquelle vous demandez la prorogation, au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Le (ou les) bénéficiaire de l'autorisation peut commencer les travaux après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du gouvernement) ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires de l'autorisation au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date de l'autorisation, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire de l'autorisation et de lui permettre de répondre à ses observations.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Les obligations du (ou des) bénéficiaire de l'autorisation :

Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.



DEMANDE DE PERMIS MODIFICATIF AU PC n°013 050 21 M 0059

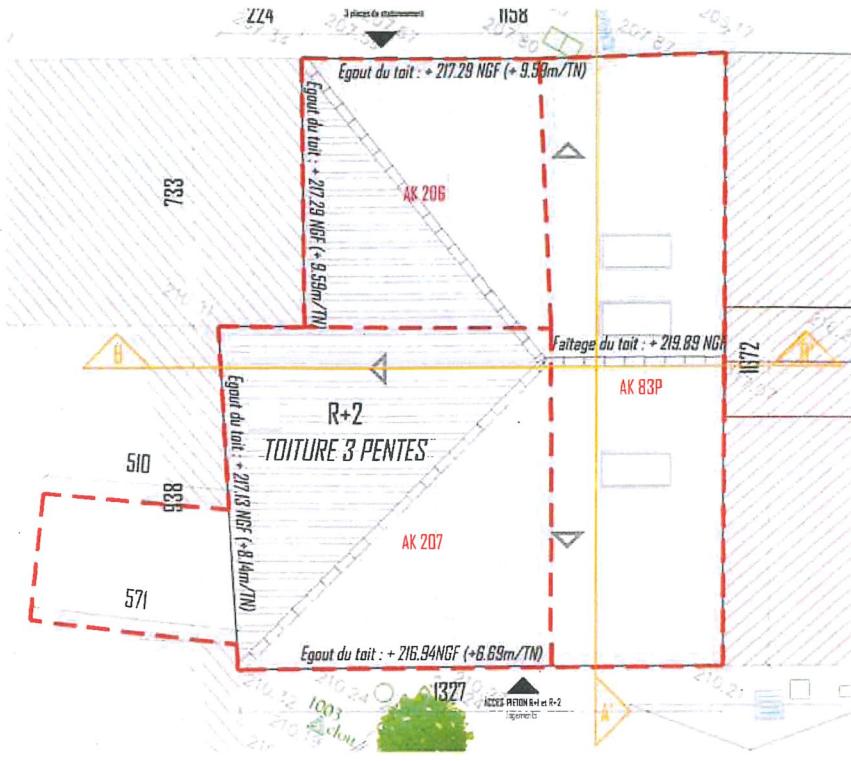
Vu pour être annexé
PC 21-059 *no 4.*
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.
Les côtes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Ouvre les dessins d'exécution.

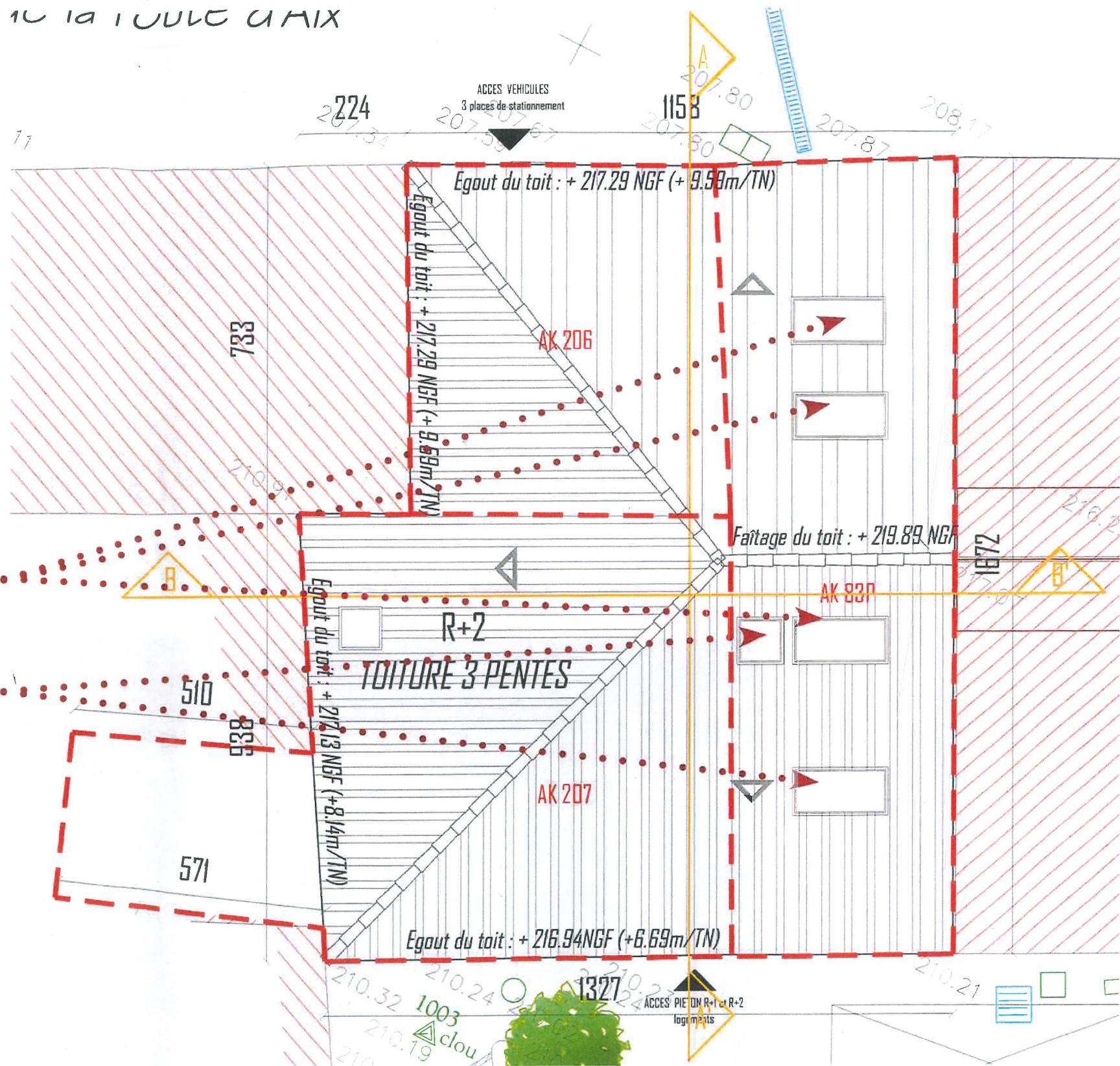
Maître d'Ouvrage	LAMBESCOM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	soZai Architecture	PC modificatif
Maître d'Oeuvre	soZai Architecture 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 06 99 25 05 00 - zucco.julie@gmail.com	67 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com n° tableau de l'Ordre des architectes : 517755 - MAF n°262529/9/21 S.A.S.U en capital de 50 000€ SIREN n° 81735672300013 - code APE 7102	n° : 00 échelle : - date : 13.08.2024 ind : -

Plan de Masse PC modificatif n°013 050 21 M 0059

10 10 1000 CHAIX



3 fenêtres de toit déplacées



2 fenêtres de toit créées

La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

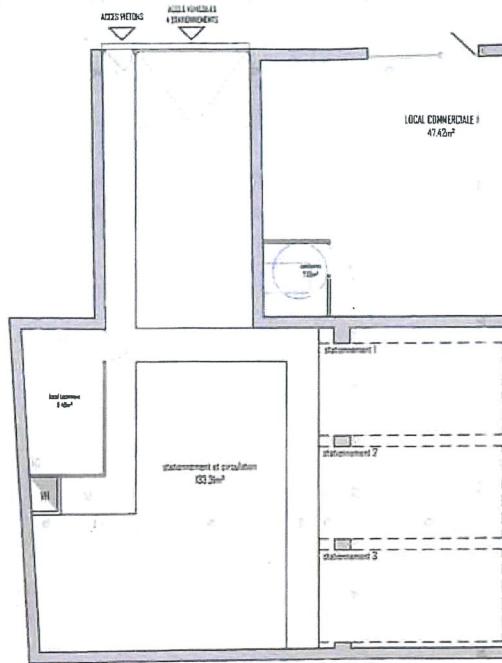
Les cotés portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Maitre d'Ouvrage	soZat Architecture
LAMBESCOM 149 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	
soZat Architecture 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com S.A.S.U au capital de 50 000 € SIRET n° 8123567200013 . code APE 711Z 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 06 99 25 05 00 - zucco.julie@gmail.com	

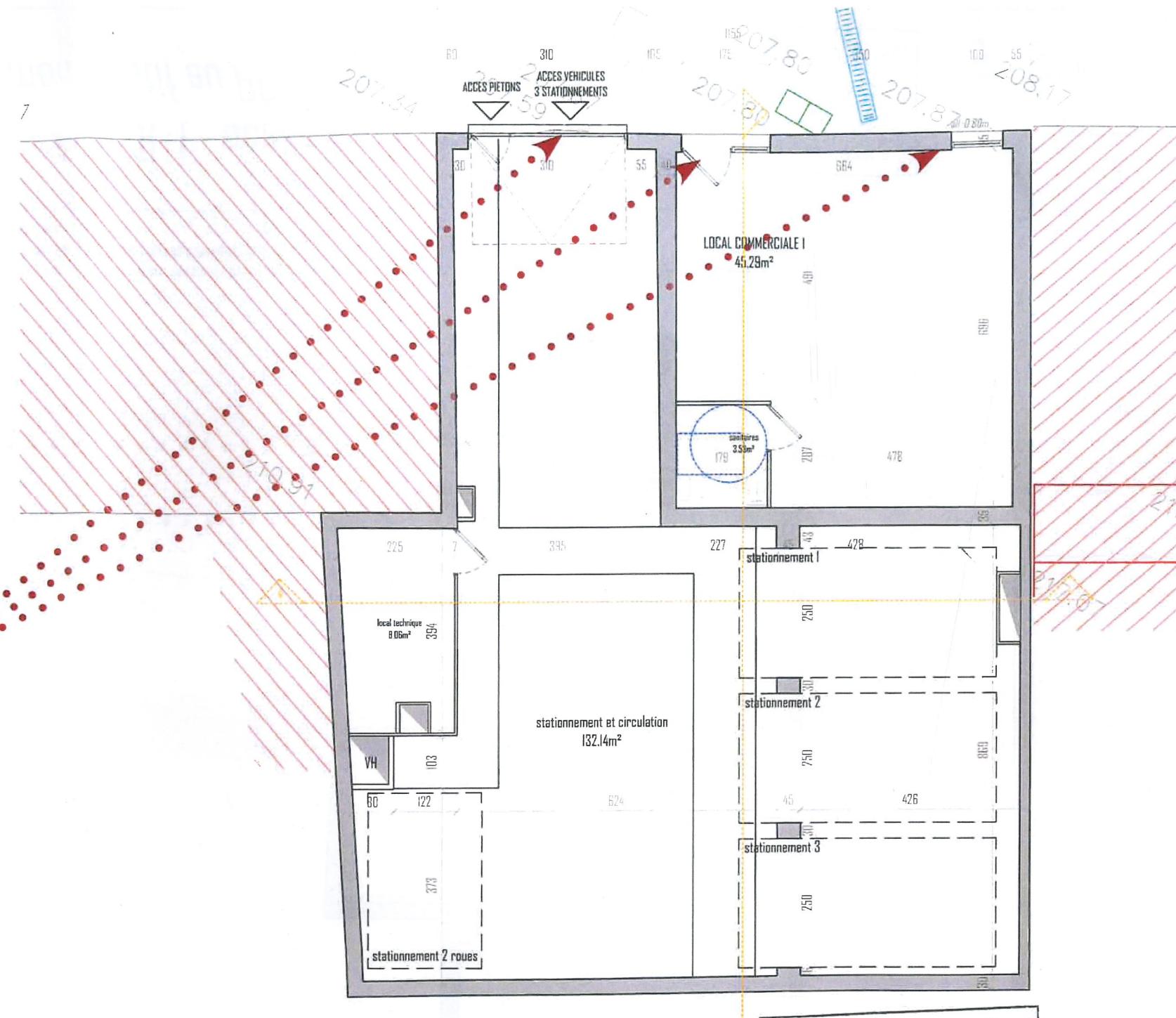
PC 2 - Plan de Masse
modificatif au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé *n°4*
PC 2 1 - 0 5 9
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

PC modificatif
01
échelle : 1/100 imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind : -



modification ouvertures en façade
| fenêtre créée



Vu pour être annexé
PC 21 - 059
n°4

MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

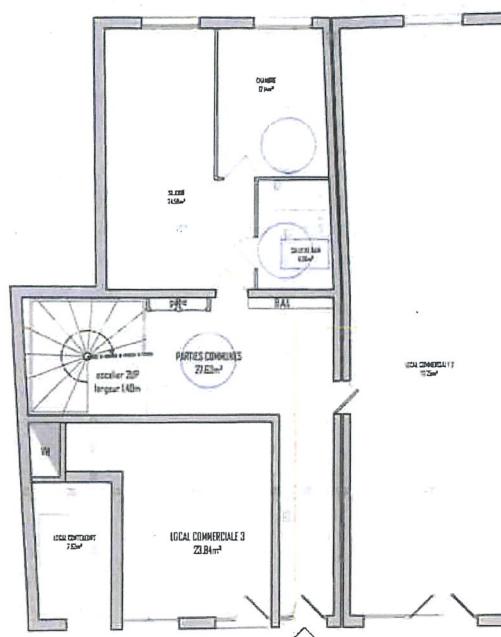
La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

Les cotes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Maitre d'Ouvrage	soZai Architecture
LAMBESC 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	soZai Architecture 67 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence Maitre d'Œuvre 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com Bureau de l'Ordre des Architectes 57755, MAT n°262523/H/21 S.A.S.U au capital de 50 000 € SIREN n° 81235672300013, code APE 71H

Plan Rez-de-Chaussée - accès depuis l'impassée de la route d'aix modicatif au PC n°013 050 21 M 0059

PC	modicatif
n°:	02
échelle :	1/100 imprimé au format A3
date :	13.08.2024
ind :	-

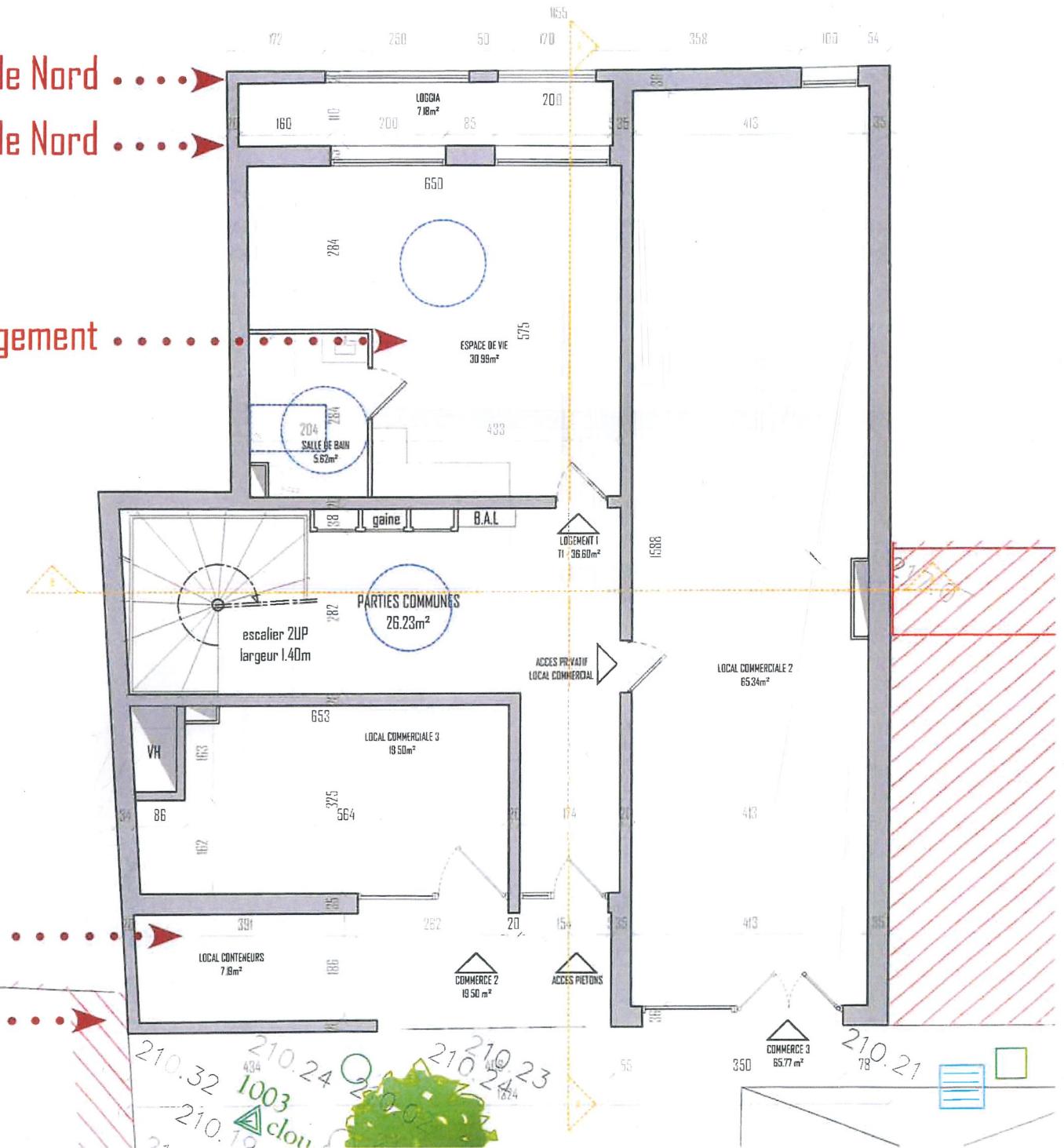


modification des ouvertures en façade Nord ➡
création d'une loggia en façade Nord ➡

modification typologie logement ➡

modification emprise local conteneur & commerce ➡

modification des ouvertures en façade Sud ➡



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

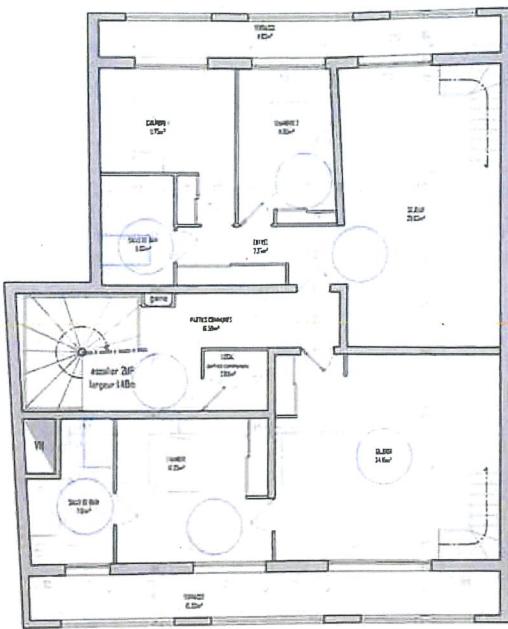
Les cotés portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Maitre-d'Ouvrage	
LAMBESCOM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	soZar Architecture 67 cours Mirabeau 13000 Aix-en-Provence 09 88 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com SAS au capital de 50 000€ SIREN n° 8123567200013, code APE 71Q
<p><i>[Handwritten signatures over the table]</i></p>	

Plan R+1 - accès depuis la place modificatif au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé <i>no 4</i> .
PC 21 - 059
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

PC modificatif
n° : 03
échelle : 1/100 ^e imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind :



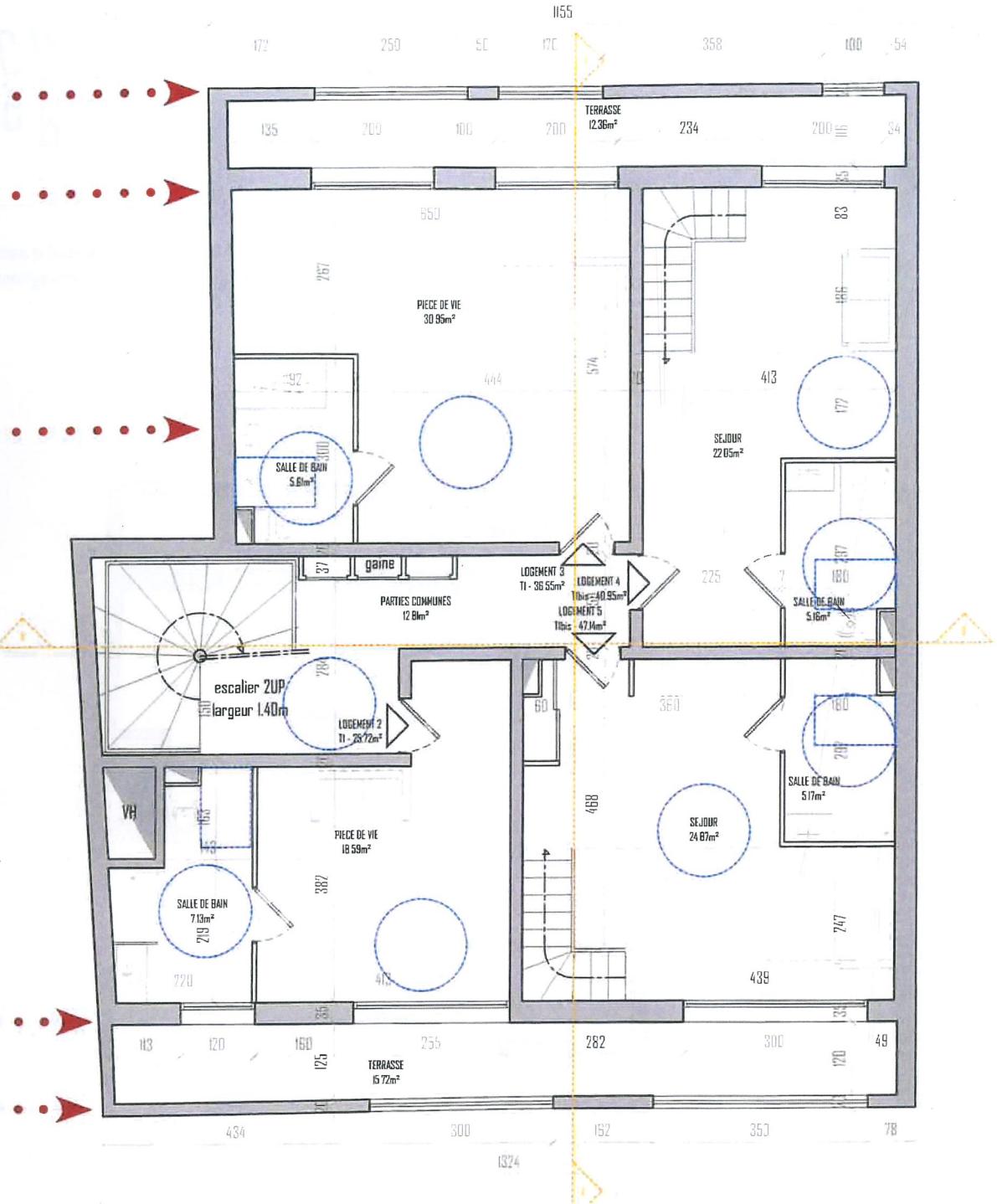
modification des ouvertures en façade

modification des ouvertures en façade

modification des typologies ➔ et nombre de logement

modification des ouvertures en façade

modification des ouvertures en façade



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fournititure de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maitre d'Œuvre devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

LE MAITRE D'OUVRAGE devi à faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leur mise en œuvre.

LAMBESCOM
148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC
07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com

Maitre d'Ouvrage

Solar Architecture

67 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence
Maître d'œuvre 09 66 83 45 73 aco.julie@gmail.com
N° décret de l'Ordre des architectes 517755. MAF n°262525
S.A.S.U au capital de 50 000 € SIREN n° 8173567230013. code

soZaï Architecture
67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence
06 99 25 05 00 - zucco.julie@gmail.com

Plan R+2

modificatif au PC n°013 050 21 M 0055

Vu pour être annexé

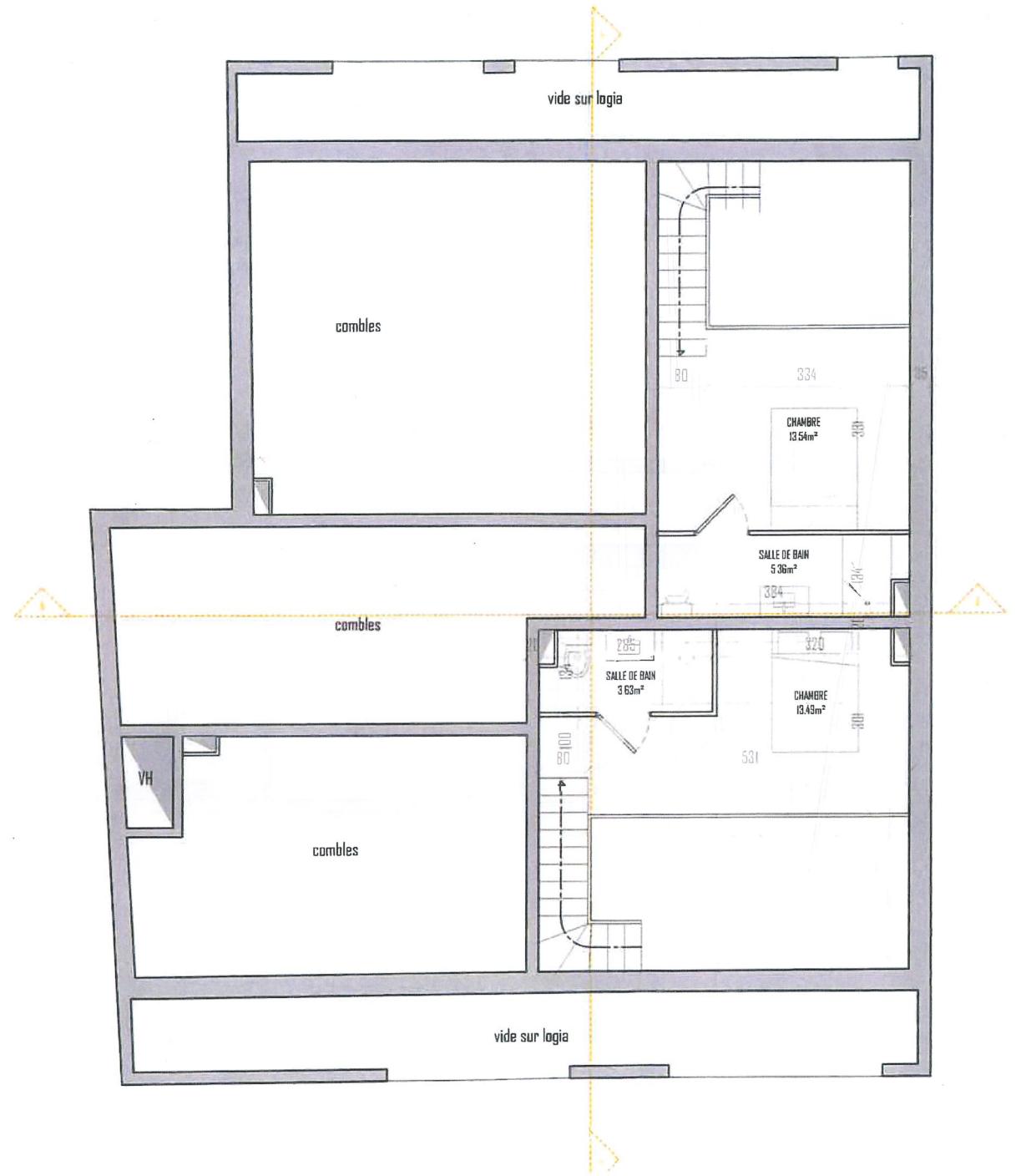
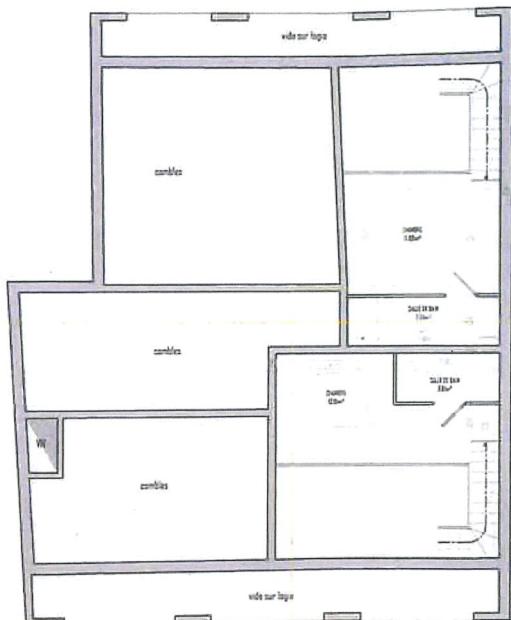
PC 21 - 059

MAIRIE de LAMBESC (B du Rhône) n° : 04
échelle : 1/1000^e

PC
modificatif

n° : 04
échelle : 1/100⁰ imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind : -

Plan PC modifiant n°013 050 21 M 0059



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.
Les cotés portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Ouvre les dessins d'exécution.

Maitre d'Ouvrage	LAMBESCÔM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com
soZai Architecture	67 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com S.A.S.U au capital de 50 000 € SIREN n° 8123567200013 . code APE 7012

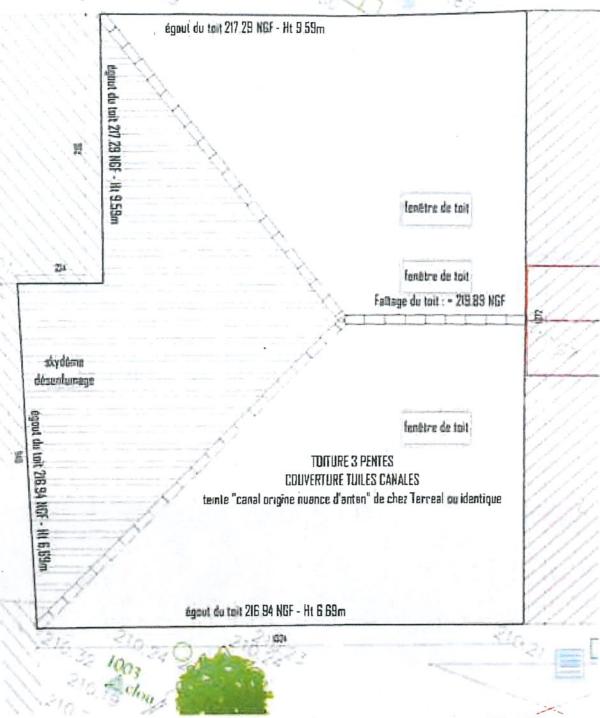
Plan R+2 bis
modifiant au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé
PC 21 - 059 *no 4*

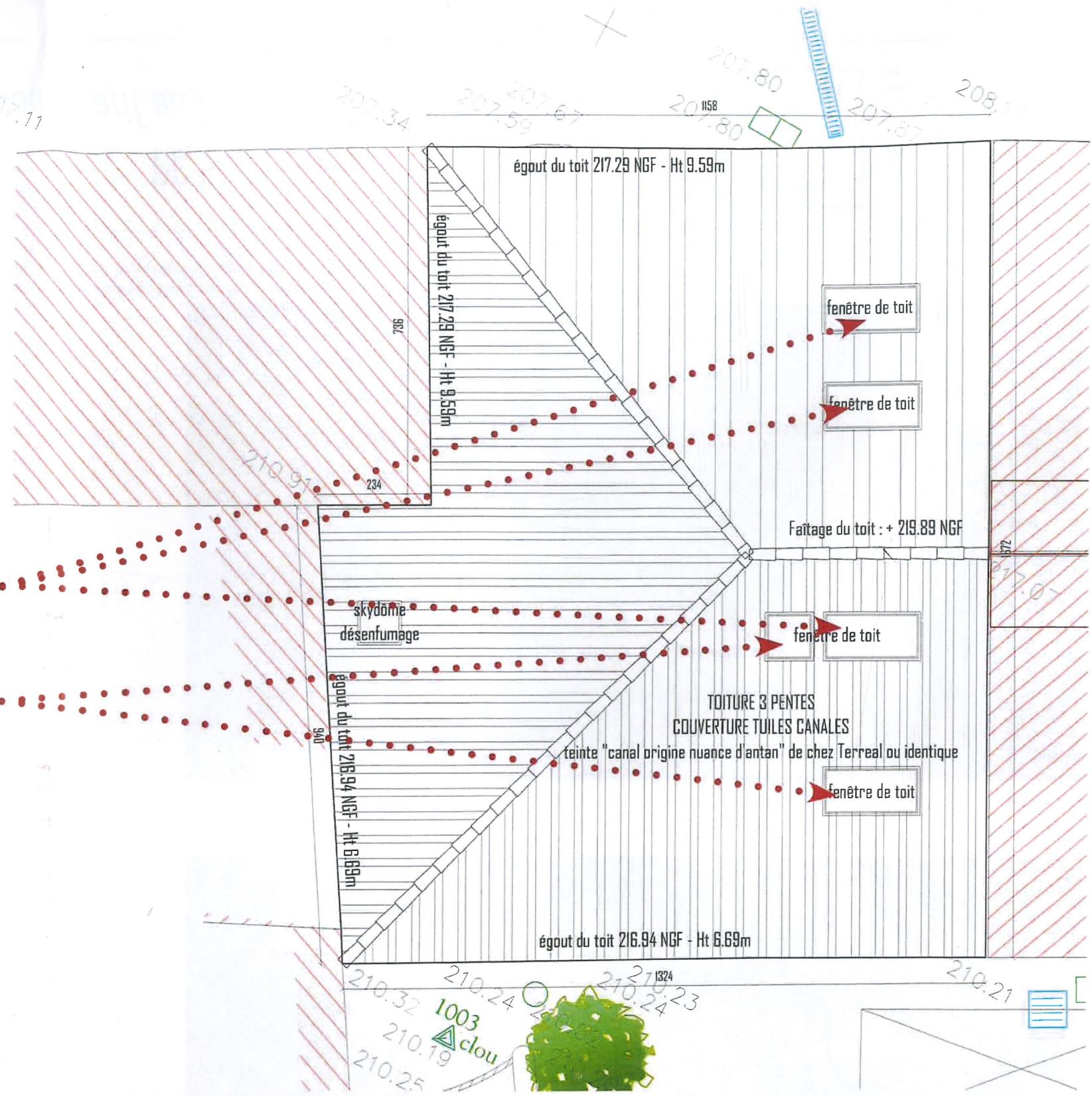
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

PC
modifiant

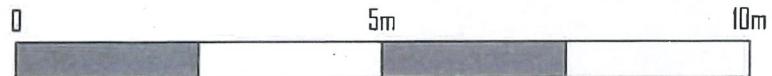
n° : 05
échelle : 1/100^e imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind : -



3 fenêtres de toit déplacées



2 fenêtres de toit créées



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

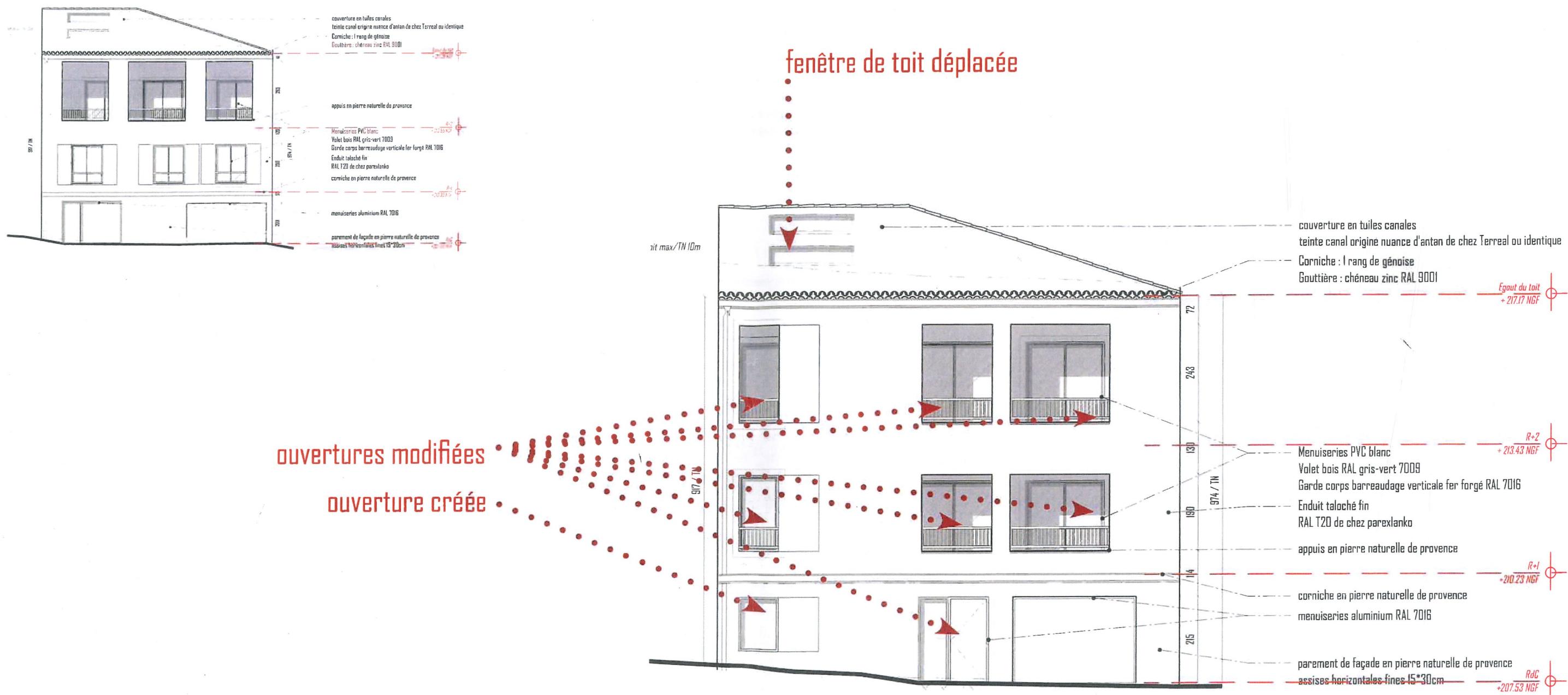
Les côtes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Maître d'Ouvrage	
LAMBESCOM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	soZai Architecture
Maitre d'Œuvre 67 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com n° tableau de l'Ordre des architectes: 57755 - MAJ n°262528/H/21 S.A.S.U au capital de 50 000 € SIRET n° 81235672300013, code APE 7102	

PC 5 - Plan de toiture modificatif au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé
PC 21 - 059
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

PC
modificatif
n°: 08
échelle: 1/100 imprimé au format A3
date: 13.08.2024
ind:



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

Les côtes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Ouvre les dessins d'exécution.

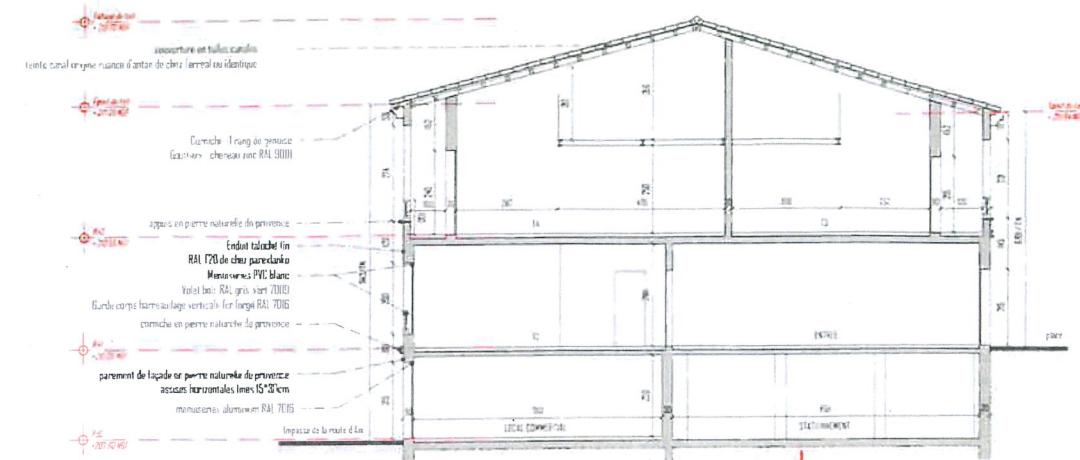
Maître d'Ouvrage	
LAMBESCOM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	
soZar Architecture	
soZar Architecture Maitre d'Oeuvre 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - sozco.julie@gmail.com n° tableau de l'Ordre des architectes : 517755, MAT n°262529/R/21 S.A.S.I au capital de 50 000 € SIREN n° 8123567230013, code APE 71Q	

PC 5 - Façade Nord modificatif au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé	<i>non</i>
PC 21 - 059	
MAIRIE de LAMBESC (B du Rhône)	

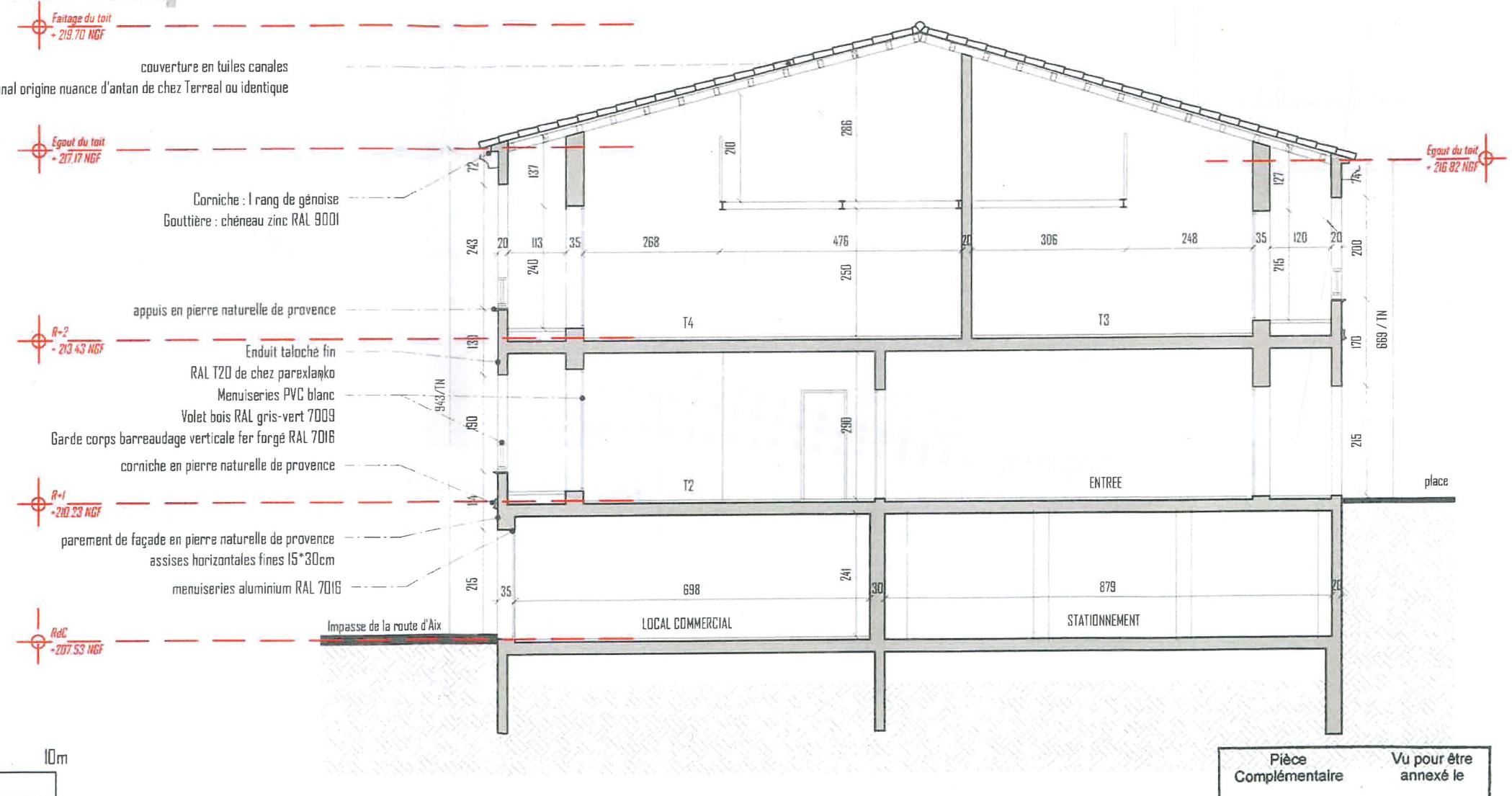
PC
modificatif

n° : 07
échelle : 1/100^e imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind :



Coupe PC modifiant n°013 050 21 M 0059

couverture en tuiles canales
teinte canal origine nuance d'antan de chez Terreal ou identique



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

Les cotés portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Pièce Complémentaire Vu pour être annexé le
PC 2 1 - 0 5 9 0 9 -01- 2025

MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

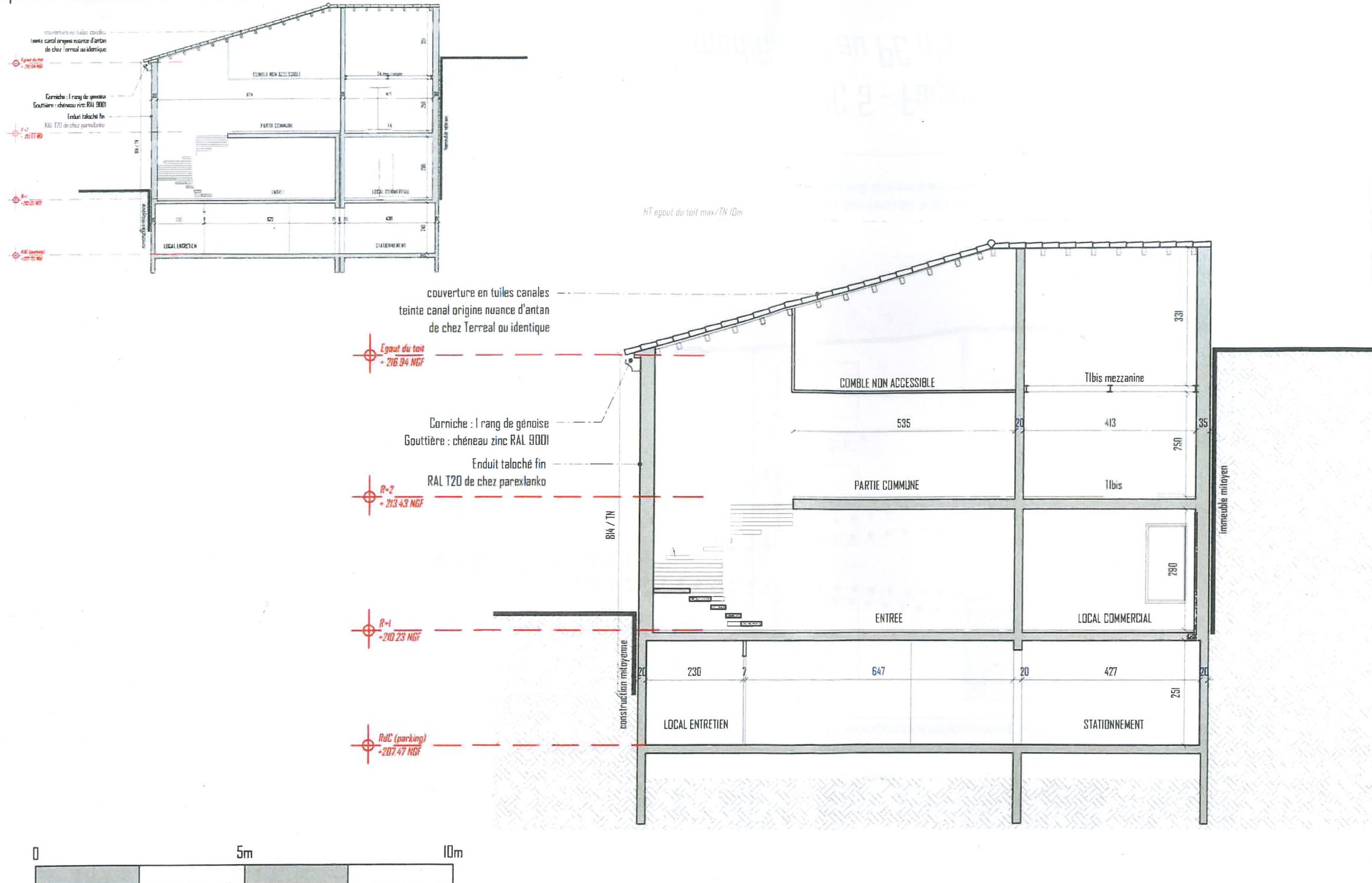
PC modifiant

n°: 06
échelle: 1/100° imprimé au format A3
date: 06/12/2024
ind:

Maitre d'Ouvrage	soZai Architecture
LAMBESCOM 148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	Maitre d'Œuvre 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com SIRET n° 517 755 545 000 13, RCS Aix en Provence SASL au capital de 50 000 €, siège social à 13100 Aix-en-Provence 06 99 25 05 00 - zucco.julie@gmail.com

PC 3 - Coupe AA INCHANGÉE
modifiant au PC n°013 050 21 M 0059

Coupe PC modifiant n°013 050 21 M 0059



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques. Les cotés portées sur le plan sont indicatifs. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Pièce Complémentaire	Vu pour être annexé le
PC 2 1 - 0 5 9 0 9 -01- 2025	
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)	

Maitre d'Ouvrage
LAMBESCOM
148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC
07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com

soZai Architecture
Maitre d'Œuvre 67 cours Mirabeau 13000 Aix-en-Provence
09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com
n° tableau de l'Ordre des architectes: 57755 - MAT n°262575/N/21
S.A.S.U au capital de 50 000 € GR n° 8123587200002 - code APE 7012

PC 3 - Coupe BB INCHANGÉE
modifiant au PC n°013 050 21 M 0059

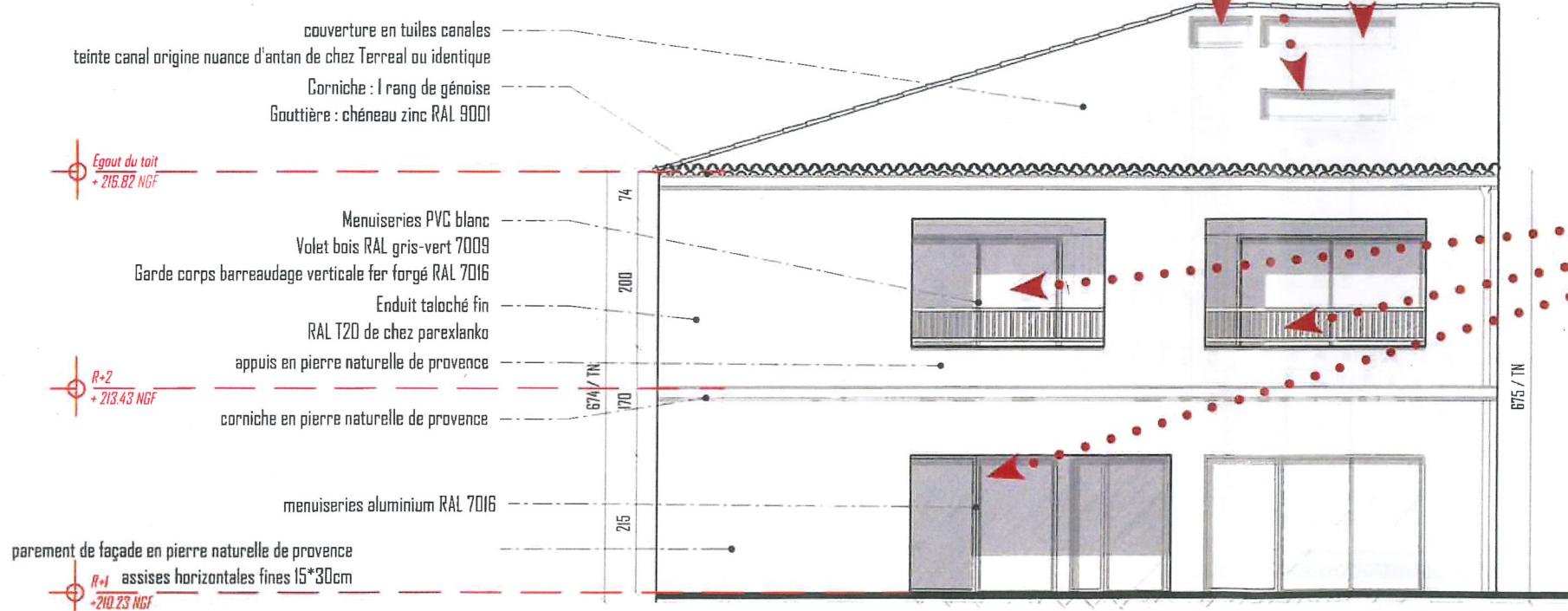
PC	modifiant
n° : 06	échelle : 1/100 ^e imprimé au format A3
échelle :	date : 06.12.2024
date :	ind :

création 2 fenêtres de toit

fenêtre de toit déplacée



HT égout du toit max/TN 10m



ouvertures modifiées

La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques. Les cotes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Œuvre les dessins d'exécution.

Maître d'Ouvrage

LAMBESCOM
148 Route d'Aix - 13410 LAMBESC
07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com

soZai Architecture

soZai Architecture
67 cours Mirebeau - 13100 Aix-en-Provence
06 99 25 05 00 - zucco.julie@gmail.com

Maître d'Œuvre 67 cours Mirebeau - 13100 Aix-en-Provence
09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com
n° tableau de l'Ordre des Architectes : 57755, MIF n°26255/R/21
SASU en capital de 50 000 € SIREN n° 81235572300013, code APE 7112

PC 5 - Façade Sud
modifiant au PC n°013 050 21 M 0059

Vu pour être annexé
PC 21 - 059
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)

PC
modifiant
n° : 06
échelle : 1/100^e imprimé au format A3
date : 13.08.2024
ind :

FACADE SUD



FACADE NORD



La mission de l'Architecte se limite exclusivement à la fourniture de plans d'architectes et au strict nécessaire à la demande du PC. Les plans du présent dossier ne constituent en aucune manière des plans d'exécution. Ils sont seulement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Le Maître d'Ouvrage devra faire procéder à une étude géotechnique afin de déterminer le type de fondations appropriées et leurs mesures. Il devra en outre, confier une étude de structure au bureau d'étude béton pour la prise en considération de règles parasismiques.

Les côtes portées sur le plan sont indicatives. L'entrepreneur adjudicateur/missionnaire est tenu de les vérifier sur place et de soumettre au Maître d'Ouvre les dessins d'exécution.

Maître d'Ouvrage	
LAMBESCOM 149 Route d'Aix - 13410 LAMBESC 07 62 33 22 21 - mis.lacq@gmail.com	
soZai Architecture	
Maître d'Œuvre 67 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence 09 66 83 45 73 - zucco.julie@gmail.com n° tableau de l'Ordre des architectes: 517755, MAF n°262525/R/21 S.A.S.I au capital de 50 000 € SIREN n° 81235672300013, code APE 71G	

**PC 5 - Insertion
modificatif au PC n°013 050 21 M 0059**

Vu pour être annexé	PC
PC 21 - 059	modificatif
MAIRIE de LAMBESC (B du Rh)	

09	PC
-	modificatif
n° :	
échelle :	
date :	13.08.2024
ind :	-

Conseiller DUBOISSET Laurent
Date 28/03/2025
Lieu de la permanence Lambesc

Demandeur / projet

*Nom du bénéficiaire** ZUCCO
Adresse du projet
Commune du projet 13410 Lambesc
Avancement du projet En cours d'instruction sans rdv
Type du projet Construction
Type(s) de programme Logements collectifs

Objet de la consultation

Construction logement collectif en R+1/2

Avis consultatif ou conseil

La demande initiale vise la construction d'un petit collectif traversant inscrit en mitoyenneté dans un tissu constitué au abords du centre bourg.

La demande de pièces modificatives vise le traitement des façades afin d'établir un ordonnancement des éléments la composant et un déplacement des fenêtres de toits.

Suite à l'avis ABF émis et aux échanges avec l'architecte conseil, il a été considéré que les pièces modificatives déposées au 14/03/25 offrent une plus grande cohérence dans la lecture des deux façades de l'édifice.

Une relation de pleins et de vides compose celles-ci façades dans une écriture contemporaine rationnelle tout en préservant des marqueurs de l'architecture locale : loggia, génoises, enduits fond de façade, volet battant en bois, soubassement.

La partie pleine de la façade nord offre une continuité du dispositif d'ouverture avec des baies composé par des menuiseries verticales à un ventail, volets battant et barreaudage métallique.

Les parties ouvertes de deux façades révèlent un dispositif de loggia similaires à tout les étages avec gardes corps barreaudés de même traitement et de même hauteur que ce précédemment mentionnés. Cet ordonnancement est soutenu par les ouvertures du rdc qui se positionnent dans la même trame, renforçant ainsi la composition et l'équilibre de l'ensemble.

Le déplacement des fenêtres de toits ne présente pas de contre indication architectural.

AVIS FAVORABLE avec prescriptions :

Les ral proposés doivent s'inscrire dans les références établis dans la palette couleur de la commune.

Les maîtres d'œuvre du projet sont invités à présenter des échantillons de teintes lors de l'exécution des travaux à l'ABF ou à l'architecte conseil.

*Les informations recueillies sont enregistrées dans notre base de données CAUE Pilote pour l'exécution de notre mission d'assistance architecturale (mission d'intérêt public). Elles seront accessibles au CAUE13, au service urbanisme de la commune, et si nécessaire à l'Architecte des Bâtiments de France en cas de périmètre protégé par exemple.

Les données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour accomplir la mission et répondre aux obligations légales.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Pour l'exercer, contactez-nous via notre [formulaire de contact](#).